



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 décembre, à 14h00

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 novembre 2025

PRESENTS :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipale
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

ABSENT :

Damien FIROUD	Conseiller municipal
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale
Julien PAULET	Conseiller municipal

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

N° 46/2025 – DECISIONS MODIFICATIVES N°1 BUDGET COMMUNAL

VU l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57

VU la délibération N°10/2025 du Conseil Municipal en date du 5 avril 2025 approuvant le budget primitif de la commune

Décision modificative N°1 BUDGET COMMUNE 2025 :

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Suite à la mise en place du CFU en 2025, le Budget Prévisionnel a été initialement élaboré avant que le CFU ne soit établi de façon définitive.

Il convient donc de corriger le BP en prenant en compte le résultat du CFU qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : + 824 706,98 €

- Section d'investissement : - 359 134,74 €

Sur demande du Trésor Public, Madame Le Maire propose les décisions modificatives suivante :

FONCTIONNEMENT/RECETTES :



CHAPITRE	DESIGNATION	MONTANT AFFECTE AU BP 2025	DECISION MODIFICATIVE NOUVEAU MONTANT A AFFECTER
CHAPITRE 002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	568 099.52	465 572.24

Afin de rééquilibrer la partie FONCTIONNEMENT/RECETTES :

SECTION FONCTIONNEMENT	RECETTES	
	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
CHAPITRE 70	+102 527.28	

INVESTISSEMENT/DEPENSES :

CHAPITRE	DESIGNATION	MONTANT AFFECTE AU BP 2025	DECISION MODIFICATIVE NOUVEAU MONTANT A AFFECTER
CHAPITRE 001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	-166 406.97	-359 134.74

Afin de rééquilibrer la partie INVESTISSEMENT/DEPENSES :

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	
	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
CHAPITRE 23		-192 727.77

INVESTISSEMENT/RECETTES :

CHAPITRE	DESIGNATION	MONTANT AFFECTE AU BP 2025	DECISION MODIFICATIVE NOUVEAU MONTANT A AFFECTER
CHAPITRE 1068	EXCEDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISE	166 406.97	359 134.74

Afin de rééquilibrer la partie INVESTISSEMENT/RECETTES :



SECTION INVESTISSEMENT	RECETTES	
	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
CHAPITRE 024		-182 727.77

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE les modifications telles que proposées ci-dessus

VALIDE les décisions modificatives n°1 du budget communal 2025

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de la commune selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessus.

DONNE tout pouvoir à Madame Le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON
Les jours, mois et ans susdits
Le Maire,
Denise GUIGUES



